

**COMMISSION LOCALE**  
**DE DEVELOPPEMENT RURAL**  
**P-V de la réunion du 1er mars 2012**

*Présents :* Mme V. MATZ, Echevin, membre suppléant, assure la Présidence ;  
R. PARMENTIER, G. GROLET, Ph. MATHIEU, M. BARTHOLOME,  
A. HOCQUET, C. VAN DOOREN, Th. CARPENTIER,  
et R. LERUTH, Membres effectifs;  
J. VANMOSWINCK, J. GATEZ, J-M. DECLERCQ, Membres suppléants;  
Mme. M-F. GILLIS, Agent de développement (GREOA) ;  
Mme V. BARTHOLOME, secrétaire.

*Excusés :* M. Ph. DODRIMONT, Bourgmestre-Président

Début de la séance à 19h10.

**1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2011**

Le procès-verbal du 20 septembre 2011 est approuvé moyennant la modification du point « Divers » de la manière suivante : « Monsieur HOCQUET fait part d'un manque de matériel **approprié** des ouvriers... ».

**2) Approbation du rapport annuel 2011**

Madame MATZ lit en séance le projet de rapport d'activité transmis avec la convocation. Celui-ci est ensuite approuvé par l'ensemble des membres présents.

Madame MATZ précise que pour la fiche « Constitution d'un PCAD pour le domaine du Mont d'Amblève », elle rencontrera le Ministre compétent dans 15 jours afin de faire le point sur les possibilités ou non d'aboutir dans ce dossier.

Monsieur MATHIEU s'interroge sur l'existence d'une réflexion sur le passage du statut de caravane à un logement comme en Flandre et à Bruxelles. Des remarques dans ce sens ont été évoquées lors d'une réunion avec la DICS, les antennes sociales et les chefs de projet dans le cadre du Plan HP (modification du Code wallon du Logement).

**3) Information sur l'état d'avancement de la fiche : « Aménagement d'une maison de village et de services à Nonceveux**

Le Conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges modifié le 9 novembre 2011. La Tutelle des marchés publics a approuvé ladite résolution le 22 décembre 2011. Le dossier projet définitif a été envoyé au Développement rural pour approbation le 30 décembre 2011. La Commune reste en attente de l'approbation du Ministre avant la mise en adjudication des travaux.

**4) Information sur l'état d'avancement de la fiche : « Acquisition de l'immeuble sis rue de Louveigné pour y créer des logements communaux destinés aux jeunes pour leur permettre de rester dans l'entité ».**

Un projet d'acte d'acquisition a été approuvé par le Conseil Communal du 6 février 2012 pour un montant de 200.000 €, sous condition suspensive de l'obtention par la commune d'une subvention du Développement rural dans le cadre du PCDR pour y créer 3 logements destinés aux jeunes pour leur permettre de rester dans l'entité. Cette convention prévoit la location de l'immeuble le temps d'introduire la demande de subvention auprès de la Région et de la passation de l'acte d'achat. Ladite convention sera signée avec les propriétaires du bien prochainement. Il conviendra ensuite de réactualiser les 2 fiches (achat et transformation de l'immeuble) et de réaliser une estimation globale

des travaux à entreprendre pour transformer le bien et une note d'intention. Une réunion avec le cabinet du Ministre et l'Administration devra être fixée afin de solliciter un accord préalable. Monsieur MATHIEU sollicite qu'on intègre à la réflexion la création de logements pour jeunes qui sortent d'institutions. Il s'agirait de logements de « transition » vers un logement traditionnel. Lors de la dernière réunion, un appel avait été lancé pour la constitution du GT « Logement ». Personne ne s'est manifesté. Monsieur MATHIEU a marqué un intérêt en séance et il lui est proposé d'animer ce GT.

## **5) Divers**

- appel à « manifestation d'intérêt » pour l'élaboration d'un « Réseau communal de mobilité douce ».

Le Ministre Henry invite les Communes qui ont participé à l'action « Rendez-vous sur les sentiers » en 2009/2010/2011 à manifester leur intérêt pour bénéficier de l'accompagnement de l'ASBL « Sentiers.be » pour concevoir et aménager un réseau communal de mobilité douce.

Le Ministre a décidé de financer ladite ASBL afin qu'elle aide les communes à définir un réseau destiné aux déplacements quotidiens entre les villages, hameaux et pôles d'activités (gare, centre sportif etc) structuré à partir des petites voies publiques des communes (chemins et sentiers, RAVel, ...).

Le projet consiste à réaliser un état des lieux général des petites voiries publiques (chemins et sentiers) en se basant notamment sur les atlas vicinaux et leurs annexes. De confronter ces données légales à la situation de terrain. Enfin d'identifier un réseau adapté à la mobilité douce. Les itinéraires retenus feront l'objet d'une signalisation.

L'inventaire ne pourra être réalisé que sur une portion de territoire (équivalente à 80 km<sup>2</sup>) à définir par la Commune.

La mise en état du réseau sera réalisée pour les réhabilitations légères (débroussaillage) par la Commune et pour les plus lourdes (drainage, ouvrage d'art,...) pourront faire l'objet de demandes de subsides régionaux.

Le réseau sera matérialisé sur terrain par une signalisation adaptée. Le plan de signalétique sera étudié et cartographié par Sentiers.be. La conception et la réalisation des plaquettes seront également prise en charge Sentiers.be. La Commune se chargera de fournir et placer les supports sur le terrain.

La coordination du projet sera prise en charge par Sentiers.be

Le rôle de la Commune participante :

- Mise à disposition des données nécessaires à l'état des lieux
- Organisation de l'information et de l'implication citoyenne
- Réflexion sur le choix du maillage
- Réhabilitation et entretien des petites voies du réseau
- Mise en place de la signalétique
- Promotion du projet

Une participation financière sera demandée à la commune à raison de 30% du coût global de l'élaboration du « Réseau communal de mobilité douce ». Ce coût global est estimé de la manière suivante : 5.000 € de frais fixes + 150 €/km<sup>2</sup> (max 80 km<sup>2</sup>).

En 2011 2 communes pilotes ont été désignées en 2011 et deux autres commune seront désignées en 2012.

Le formulaire doit être rentré pour le 30 mars prochain.

Cet appel s'inscrit dans la continuité du travail réalisé par le GT des chemins vicinaux. Le travail d'inventaire est déjà réalisé donc devrait faciliter la concrétisation du maillage qui serait choisi.

Ce dossier sera soumis au Collège communal du 2 mars prochain.

Fin de la séance à 20h00

V. MATZ

-----

**Présentation du projet de covoiturage CoVoitStop en présence des membres de la C.C.A.T.M. et de la Commission n°3 du Conseil communal (Aménagement du Territoire, Environnement, Aisances, Déchets et Mobilité).**

Madame Marie-Françoise GILLIS (GREOA) présente le projet CoVoitStop, basé sur le principe de l'auto-stop de proximité sécurisé, les piétons et les automobilistes devant s'inscrire gratuitement sur une liste ouverte à l'administration communale.

Le projet-pilote, qui a été mené à Sprimont, s'étend désormais sur des communes voisines, dont Aywaille.

Les personnes inscrites reçoivent une carte de membre, une vignette (pour l'automobiliste) et un brassard (pour le piéton). Le piéton se rend à un arrêt CoVoitStop et l'automobiliste s'y arrête (sans obligation). L'emplacement des différents arrêts doit être étudié au niveau communal, avec consultation de la Police, du TEC, du SPW-DGO1 (ex-MET) et du service des Travaux.

Le GREOA va s'occuper de la promotion du projet et gèrera les achats (groupés) pour les différentes communes. Ces achats sont toutefois payés par les communes.

Les communes prennent les inscriptions (comme piéton et/ou comme automobiliste) et envoient les kits (carte de membre, vignette, brassard).

A Sprimont, environ 70 arrêts CoVoitStop ont été créés. Toutefois, il faut régulièrement relancer la population pour prendre l'habitude de s'arrêter aux endroits prévus.

Madame MATZ explique que, sur Aywaille, des projets d'emplacements ont été définis en collaborations avec les Conseillers en Mobilité et les maisons de jeunes. La liste doit être approuvée par le Collège communal du 2 mars 2012. La convention liant la Commune au GREOA sera présentée au Conseil communal du 14 mars 2012. La promotion de CoVoitStop est prévue dans le bulletin communal d'informations (double page centrale). L'idée du projet est de desservir les villages afin de les rabattre vers les transports en commun, ce qui explique le peu d'arrêts prévus dans le centre d'Aywaille, bien desservi en transports en commun.

Madame GILLIS mentionne également que le projet CoVoitStop est également complémentaire au covoiturage.

La liste des emplacements projetés est distribuée aux membres. Madame MATZ précise que le nombre de panneaux doit être défini au Collège communal du 2 mars 2012, pour que le GREOA puisse passer la commande.

Un membre propose de déplacer l'emplacement du Rouge Thier en face du Moulin.

Un membre propose de sensibiliser, dans la charte, à la propreté à maintenir le long des routes.

Un membre évoque les problèmes pour remonter vers Harzé, depuis le centre d'Aywaille, en mentionnant que la desserte en transports en commun est insuffisante. En conséquence, il faudrait prévoir un arrêt, à la sortie d'Aywaille, le long des grands axes vers Harzé, Sprimont et Comblain.

Un membre estime que le placement de deux panneaux, Rue des Tilleuls à Houssonloge est superflu, et préconise de récupérer un de ces panneaux pour le centre d'Aywaille.

Madame MATZ précise qu'on peut lui transmettre les propositions de modification jusqu'au 2 mars 2012 à 17h00.

-----